



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 119063

## Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accueil des élèves intellectuellement précoces (EIP) dans le cadre scolaire. Faute de dispositif d'intégration adapté dans notre pays, ces élèves connaissent un taux d'échec scolaire élevé. La loi d'orientation pour l'avenir de l'école prévoyait des aménagements en faveur de ces élèves pour leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. Notamment, elle précisait que la scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève et que des établissements scolaires pouvaient se regrouper pour proposer des structures d'accueil adaptées. Il lui demande de préciser l'état d'avancement de la mise en oeuvre des mesures législatives concernant les EIP. Il lui demande d'indiquer si des regroupements d'écoles ont d'ores et déjà eu lieu pour offrir à ces élèves les structures dont ils ont besoin. Il souhaite enfin savoir précisément les mesures envisagées au niveau du secondaire pour permettre la réussite scolaire des enfants intellectuellement précoces.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Herbillon](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119063

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1696